



Pourquoi faire un don à l'APERe ?

L'Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables est reconnue comme association habilitée à recevoir des dons et legs déductibles de vos impôts.

Toute personne physique ou morale peut faire un don. Et tout don de 40€ minimum vous donne droit à une réduction d'impôt de 45 % du montant effectivement versé.

Le fond récolté sera **entièrement dédié** au projet Sun's Cool et donc à l'installation de panneaux solaires sur les toits des écoles. Grâce à vous et aux autres donateurs, vous pourrez faire une action concrète pour le climat et sensibiliser vos proches à la transition énergétique.

La déduction fiscale

À titre d'exemple, un don de 250€ dont vous récupérez 112€ fiscalement permettrait déjà l'achat d'un panneau solaire.

Ce panneau équiperait une école et compenserait 3,125 tCO₂ sur sa durée de vie (25 ans), soit:

- environ 1/14ème de la consommation électrique d'un ménage moyen par an ; ou
- plus d'un vol aller-retour Bruxelles - New-York pour une personne.

Informations pratiques

N° de compte Triodos

IBAN : BE61 5230 8001 9217

BIC : TRIOBEBB

Merci de mettre en communication : «Don + votre adresse e-mail».

Une attestation fiscale vous sera envoyée au mois de février de l'année suivant votre versement.

Il vous est possible de consulter la liste des institutions agréées sur le site finances.belgium.be.



APERe asbl
Rue Fernand Bernier 15,
1060 Bruxelles
02 218 78 99
www.apere.org
info@apere.org